

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2018

Classe 27

Tapis, paillassons, nattes, linoléum et autres revêtements de sols; tentures murales non en matières textiles.

Note explicative

La classe 27 comprend essentiellement les produits destinés à recouvrir ou à revêtir, dans un but d'aménagement, les sols ou les murs déjà construits.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les planchers en bois (cl. 19).

N° de base	Indication
	• REVÊTEMENTS DE SOLS D'INTÉRIEUR ET REVÊTEMENTS ARTIFICIELS DE SOLS D'EXTÉRIEUR
270002	revêtements de planchers / revêtements de sols / produits servant à recouvrir les planchers
270016	revêtements de sols en vinyle
270011	tapis* / carpettes
270014	toile cirée [linoléum] / linoléum
	•• TAPIS, PAILLASSONS ET NATTES
270001	descentes de bain [tapis]
270008	gratte-pieds [paillassons] / paillassons / tapis-brosses [paillassons]
270006	nattes
270009	nattes de roseau
270017	nattes de corde tissée pour pistes de ski
270004	tapis de gymnastique
270010	tapis pour automobiles
270012	tapis antiglissants
270015	sous- tapis
270019	tapis de sol antifeu pour cheminées et barbecues
270020	tapis de yoga
	••• TAPIS ET NATTES POUR VÉHICULES
	•• REVÊTEMENTS DE SOLS D'EXTÉRIEUR ARTIFICIELS
270003	gazon artificiel
	• REVÊTEMENTS DE MURS ET DE PLAFONDS
270007	papiers peints / papiers de tenture

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2018

270018	papiers peints textiles
270013	tentures murales décoratives, non en matières textiles